



MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 15/12/09

MN/SF CM n°10-2009 (mandature 2008-2014)

Etaients présents: M Urvoy (Maire) - Mme Berthelot - M. Honoré - Mme Le Touzé - M Arribart - Mme Le Roy - M. Luette - Mme L'haridon - M. Berrod (Adjoints) - M. Derrien - M. Guégan - Mme Le Lepvrier - M. Pinson - Mme Rémy - Mme Boscher F Rumen - M. Le Faucheur - Mlle Leclerc - Mme Luco - M. Quéré - - M. Collin - M. Toqué - M Vergez - Mme Loisnel - Mme Pichouron.

Absents : Mme Appercé pouvoir Y Collin ; Mme Mainguy pouvoir Mme Loisnel ; Mme Pichouron pouvoir Mme Berthelot.

Secrétaire de séance : M Vergez

Secrétaire auxiliaire : M Nezet DGS de la mairie

Ouverture de la séance à 20h

O- Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 24/11/2009
- BP 2010 Commune- Port- Camping
- Surtaxe assainissement 2010
- Droit de préemption urbain renforcé
- Plan de financement déviation Fontaines Gicquels + conventions
- Convention CEJ CAF additif
- Création d'emplois aidés 2010
- Tableau des effectifs 2010 commune
- Subvention cap Découverte (additif)
- avis CM installation classée SARL station avicole la Ville au Doré
- Calendrier + informations du Maire

M le Maire propose l'adjonction de deux points : une DM n°2 sur le budget assainissement (boues) et une relance du marché CTM/caserne pour les lots 8 9 et 10. Cet additif est validé à l'unanimité.

1- Approbation du compte rendu du cm du 24/11/2009 :

M Toqué formule une remarque à la page 10, son propos a été de demander s'il n'est pas envisagé de créer une association pour porter le projet (festival du livre).
Le compte rendu est adopté à l'unanimité (27 voix).

2-BP Commune 2010 :

M le Maire indique que le travail a été vu en commission et observe que la collectivité a préparé dans l'exercice 2 budgets (2009 et 2010) et qu'il ne souhaite pas que toutes les opérations soient engagées en même temps ; il note la réalisation du BS probablement en juin 2010.

Mme Le Roy présente le BP commune :

Le Budget 2010 est voté sans la reprise des restes à réaliser ni l'intégration du résultat de l'exercice 2009 puisque voté en décembre. La reprise de ces éléments se réalisera lors du vote du budget supplémentaire. En 2009, la suppression de la journée complémentaire avait aussi entraîné un gonflement des dépenses d'où un chapitre 011 pour 2010 plus faible cette année

Dépenses Fonctionnement

Chapitre 011 : -2%% par rapport à 2009 (quels éléments)

Une nouveauté concernant l'article 6233 Festival du livre. La somme de 15 000€ représente le reliquat restant à la charge de la commune (subvention) du « Festival escale du Livre » sur l'exercice 2010. *Total chapitre 011 : 709 759€*

Chapitre 012 : Chapitre du personnel 1 548 000€ +6% par rapport à 2009 (BP) Soit 98 000 €

Plusieurs éléments : Tenir compte du Transfert d'un poste ATSEM à l'école privée (Transformer en subvention)

Création de 3 postes CAE passerelles avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 75 à 90% des heures travaillées (+75 000€)

Création en cours d'année d'un poste (mi temps accueil -mi temps (comptabilité personnel))

Chapitre 65 : subventions, participations 473 144€) :

Indemnités élus sur une année pleine

Subventions stables sauf OT 97 500 €...

Maintien subvention Ti Pass : subventions versées aux associations sportives par le Conseil général via la commune (7000 € en dépenses et en recettes)

Chapitre 66 : Intérêts 65 000€ en baisse (Maintien des taux variables faibles) :

Mais 1^{er} emprunt de 400 000€ à prévoir et **le Maire** signale que la collectivité a retenu à proposition égale le Crédit Agricole car ce dernier dispose d'un établissement sur Binic.

Amortissement : 130 000€ à préciser lors du BS avec la prise en compte des investissements 2009.

Dépenses imprévues 15 000€ total des dépenses : 2 942 903€, virement 814 312€ (22% des dépenses (autofinancement)). **Total dépenses: 3 757 215 .42€**

Recettes Fonctionnement : 3 757 215.42€

Les recettes de fonctionnement tiennent compte de l'augmentation des impôts afin de préserver une capacité d'investissement importante tout en tenant compte d'un environnement moins favorable : Incertitude concernant les droits de mutation -100 000€ entre 2008 et 2009, simple maintien voir baisse des dotations d'état.

Chapitre 013 : atténuation de charges (participation FLPA salaire agent technique) remboursement assurances (sofcap) 85 600€ dont participation concernant les emplois aidés.

Chapitre 70 : 160 700€ (Toutes les régies communales)

+ facturation aux budgets annexes des prestations communales

Chapitre 72 : travaux régie (déjà évoqué en fonctionnement) 25 000€

Chapitre 73 : impôts, taxes :

Le Budget primitif intègre une recette prévisionnelle des contributions directes qui englobe une augmentation d'un point de la Taxe d'Habitation (de 19.36% à 20.36%) soit une augmentation de 5.16% Cette même augmentation doit être appliquée au foncier non bâti au titre de la règle des liens entre les taux soit 77.10% ; le foncier bâti pourra lui être augmenté de 1 point soit de 17.17% à 18.17% soit 5.82%.

Le produit escompté **1 786 607 €** soit 151 258€ de plus que 2009. Il faudra attendre la communication des bases par les services fiscaux en février/mars pour définitivement fixer les taux en mars 2010.

Petit bémol au 7337 (concernant la redevance de la nouvelle antenne Orange qui est pour le moment suspendue faute de validation précise **le Maire** par la commission nationale) et maintien des autres recettes y compris les droits de mutations.

M Collin regrette l'augmentation des impôts et relève que la collectivité va avoir un taux de TH parmi les + élevé du département. Le gain de fiscalité de 80 000 € pouvait être récupéré pour 40 000 € sur l'OT, il restait 40 000 € à trouver (en fonctionnement ou investissement). Il conclut à une abstention sur le budget de fonctionnement.

M le Maire note que le taux est une chose, il faut aussi le rapprocher des bases. Il relève que l'an passé le reproche avait été fait de ne pas baisser les impôts alors que beaucoup de communes autour ont augmenté leur fiscalité. Il évoque un choix en souhaitant qu'on lui précise les investissements qu'il faut diminuer. Sur le poste subventions **le Maire** ne souhaite pas l'an prochain une reconduction à l'identique et il évoque le seuil de 0.8 pour une collectivité.

Chapitre 74 : Dotations, subventions 1 176 693€ plus faible que l'année dernière mais on doit tenir compte d'une (représente 32% des recettes) prévision prudente.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 56 000 € (locations Estran, la poste 23000€) Tenir compte de la location des mobilis homes sur le budget camping

Un total en recettes de fonctionnement : 3 757 215.42€.

Le vote de la section de fonctionnement laisse apparaître 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).

Budget investissement :

Mme Le Roy évoque un budget qui cadre avec les possibilités financières de la collectivité. Le budget dit-elle tient compte des restes à réaliser qui viendront se greffer au BP en cours de l'année (ex CTM).

Nouvel équipement sportif : 500 000€, **le Maire** précise que la collectivité sera peut être amenée à augmenter la dépense sur cette opération ainsi que la recette. Il souligne que cet équipement sera réalisé aussi pour les jeunes. **M Collin** relève le besoin et regrette que la solution de la précédente municipalité ne soit pas retenue, solution qui englobait 2 terrains aux normes. **Le Maire** indique que la commune n'a pas beaucoup de foncier disponible et rappelle que les Binicais ont fait un choix. **Mme Berthelot** souligne que certains projets voisins sont dans l'enveloppe des 500 000 €.

Travaux suite Etude Urbaine : 400 000€

Voirie, sentiers, etc : 300 000€

Nouvelle passerelle piétonne : 200 000€

Dévasage : 100 000€ et le Maire plutôt une étude.

Un total de 2 548 000€ :

760 000€ opérations financières dont 270 000€ emprunts classiques, 412 000€ prêt BFT

Dépenses imprévues : 25 000€

Il est précisé qu'il n'y avait pas de ligne cette année sur le renouvellement annuel de l'éclairage public.

En recettes, on retrouve le virement de 814 312€ (FCTVA et TLE pour 200 000€), l'avance au port et les amortissements pour 130 000 €.

Opérations classiques d'investissement : 30 000€ opérations non individualisées- 1 791 000€ opérations individualisées- 25 000€ travaux régie

Total des dépenses d'investissement : 2 548 000€

Des subventions sont attendues sur les principales opérations (Equipement sportif, travaux suite étude urbaine)

La section est mise aux voix et adoptée par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).

3-Port de Plaisance BP 2010 :

Détail du Fonctionnement :

Les Eléments Clés : Un apport communal concernant les études ainsi que le début du dévasage : 125 000€ inscrit en dépense avec une subvention espérée du CG 22 à hauteur de 25% (25 000€).

Un effort demandé aux plaisanciers +8% au niveau des tarifs

Une année plus classique au niveau de l'imposition. A ce jour, il a été payé 101 813€ sur 2009 dont 55 981€ de TP, 25 906€ d'IS).

Dépenses Courantes (011) 225 950€ dont 125 000€ Dévasage

Charges de personnel (012) 156 810€ dont 30 000€ quote part service communaux

Autres Dépenses (65) : 18 000€

Intérêts (66) : 66 000€

Investissement : Le Retour de l'avance au port : 58 763€, Logiciel : 2 500€, matériel divers 13 500€, cale : 60 000€ (solution proposée en interne, validation du projet par le CG 22).

En recettes Amortissement, subventions ainsi que le virement 32740€, même si le virement pourra donner lieu à imposition (IS).

La dette du port se caractérise par une annuité constante jusqu'en 2015 : 82 963€ puis une extinction sur 2 ans : 53 280€ en 2015 et 7168€ en 2016.

Le budget du port 2010 est adopté à l'unanimité.

4-Camping Municipal BP 2010

L'apport des mobiliers (10 500€) permet à la fois un fonctionnement plus aisé dans le cadre de l'entretien :

-(petit matériel boutons, poussoirs, peinture pour l'entretien des locaux) renouvellement des extincteurs, chauffe eau)

-Un service amélioré : Carte bancaire, etc.

-De légers investissements (rack à vélos, etc.) et de faire face au remboursement du capital de la dette. Il est à noter qu'à compter de 2011, l'annuité de la dette du camping baissera de 11 000€.

Mme L'Haridon souligne que la réalisation des petits travaux peut aider la collectivité à obtenir le label tourisme et handicap. Elle signale que la hausse du budget fournitures intègre les extincteurs, robinetterie, chauffe eau...

Adoption du BP 2010 camping à l'unanimité.

5-surtaxe assainissement 2010.

M Berrod signale que la collectivité a reçu des éléments financiers de Safège pour l'élaboration de la note de calcul. Une première analyse fait ressortir un delta de 30% entre les recettes et dépenses d'exploitation qui peut vouloir dire qu'à terme on peut s'attendre à une évolution de 30% de la surtaxe part communale. L'analyse doit intégrer un excédent d'exercice de 132 000 € actuellement et l'étude doit être affinée d'ici le budget de mars.

Il propose de majorer la surtaxe assainissement de 5% pour l'année 2010.

Cette dernière passerait de 0.769 € à 0.807 €, idem pour l'abonnement (+5%).

M Berrod estime qu'à l'avenir la répartition abonnement et consommation devra être revue, l'abonnement doit se limiter au seuil maxi de 30% ce qui est loin d'être le cas pour Binic et le rééquilibrage doit se faire dans la durée.

M le Maire note que le montant de la surtaxe (au terme du projet) placerait le tarif communal à hauteur du chiffre constaté il y a 4 ou 5 ans.

Le montant de la surtaxe (et abonnement) majorée de 5% est validée à l'unanimité des membres (0.807 € et 2.205 €/semestre).

6-Droit de préemption urbain renforcé : institution.

Le Maire indique que le droit de préemption urbain s'applique aux cessions des parts de SCI, et que la collectivité disposant d'un DPU simple ne peut intervenir en cas de cession. Il note que la réflexion a conduit la collectivité à interroger **Me Martin avocat de la commune** qui préconise dans un fax reçu ce jour d'instituer plutôt le droit de préemption urbain renforcé.

Aussi il suggère de modifier la délibération en ce sens et **M Derrien** cite le cas qui s'est présenté Rue des écoles.

M le Maire propose de transmettre aux élus la note de **Me Martin** et la rédaction de la délibération sera revue en conséquence.

Le DPU renforcé est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une abstention (M Vergez).

7-Avenant CEJ (contrat enfance jeunesse) :

Mme Berthelot signale que la CAF propose un avenant pour modifier le contrat enfance jeunesse et intégrer l'extension d'ouverture du CLSH en août. Elle précise que figure aussi sur le contrat cap découverte. **Mme Berthelot** relève la baisse programmée de l'aide CAF qui souhaite conventionner pour chaque prestation avec les collectivités locales. Le détail du dispositif a été présenté le 8 décembre par les services de la CAF. Il est précisé à l'avenir qu'une modification du service donnerait lieu à un amendement du contrat.

L'autorisation de signer l'avenant contrat enfance jeunesse avec la CAF est validée à l'unanimité (27 voix).

8-Plan de financement déviation des Fontaines Gicquels+ conventions :

M le Maire signale que la réunion de présentation du dossier prévue à Etables/mer est reportée au 12 janvier 2010. Le financement de la déviation qui concerne les deux communes d'Etables/mer et Binic est pris en charge par le Conseil Général mais il est aussi acté que les travaux ou infrastructures liés aux besoins ou demandes spécifiques des communes seront financés par celles-ci.

Après négociations entre tous les acteurs concernés et d'un commun accord il est proposé un plan de financement soumis au conseil municipal pour validation.

PLAN DE FINANCEMENT :

Rond point des Fontaines Gicquel : plus value : 90 000 €

BINIC 15 000 €

ETABLES 15 000 €

CDC 15000 €

Privés 45 000 €

Rond point Ville Robert : plus value 190 000 €

CDC 150000 €

ETABLES 40 000 €

Liaisons douces : plus value : 30 000

ETABLES 15 000 €

BINIC 5 000 €

CDC 5 000 €

Privés 5 000 €

Le projet de convention pour acter du financement ayant été modifié par le CG 22 une nouvelle mouture de convention vient d'être proposée entre le CG et la

commune pour le financement de 70 000 €, à charge pour la mairie de recueillir la participation de l'opérateur privé 50 000 €.

M Berrod note son étonnement quant au financement par la commune de liaisons douces en invoquant que le CG pourrait les prendre sur budget en l'affichant comme une priorité. **Le Maire** indique que les liaisons demandées dans le projet viennent en supplément du projet du conseil Général.

Le Maire signale par ailleurs que la sécurisation du site carrefour Ville Even /Fontaines Gicquels sera différée.

Le texte est entériné à l'unanimité (plan de financement et autorisation donnée au maire de signer la convention avec le CG22 et le partenaire privé).

9-Contrat aidés : création de 3 postes

Mme Le Roy mentionne que la commission du personnel et plus récemment le comité technique paritaire ont été saisis d'une création de poste emplois aidés dispositif piloté par l'Etat et qui fait suite à une récente rencontre entre le responsable de pôle emploi et la mairie de Binic. En effet, la commune envisage en outre de créer 3 emplois non permanents supplémentaires sous forme d'emplois aidés. Il s'agirait de personnes recrutées en contrat d'accompagnement à l'emploi, pour une durée d'un an et financés par une aide de l'Etat pouvant s'élever au moins à 90% du salaire au niveau du SMIC.

Ces emplois seraient affectés comme suit :

1-poste à temps complet pour le service voirie-1 poste pour les espaces vert

-1 poste en renfort pour la culture, la communication et la vie associative.

Le dispositif (emploi passerelle) précise qu'il s'agit de favoriser la transférabilité de l'expérience et des compétences du secteur non marchand vers le secteur marchand.

Il est précisé que les postes créés viendront en renfort des services existants

Mme Le Roy indique que les profils de poste sont prêts.

M le Maire relève que la commune prend ce dispositif comme une aide de l'Etat.

Le texte est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

10-Tableau des effectifs 2010 commune :

M le Maire soumet le projet de tableau des effectifs 2010 :

BINIC TABLEAU DES EFFECTIFS 2010 commune- hors parution décret

| EMPLOIS PERMANENTS Service adm | Rappel dernier TE | | PROJET TE 2010 | |
|--|-------------------|--------------|----------------|--------------|
| | | | | |
| Attaché Principal détaché sur l'emploi de DGS. | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Rédacteur Territorial Chef | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint administratif principal 2ème classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint administratif de 1ère classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint administratif de 2ème classe | 4 | 3,5 | 5 | 4,5 |
| Sous Total Services Administratifs | 8 | 7,50 | 9 | 8,50 |
| Police Municipale | | | | |
| Gardien de Police Municipale | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Services Techniques | | | | |
| Ingénieur territorial | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Technicien Supérieur Principal | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Agent de maîtrise | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Adjoint technique de 2ème classe | 8 | 7,86 | 8 | 7,86 |
| Adjoint technique de 2ème classe-Catégorie Active | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Sous total Effectif des Services Techniques | 20 | 19,86 | 20 | 19,86 |
| Camping / Transport Scolaire | | | | |
| Adjoint technique Principal de 2ème classe | 1 | 0,84 | 1 | 0,84 |
| Entretien des bâtiments | | | | |
| Adjoint technique de 1ère classe | 1 | 0,9 | 1 | 0,9 |
| Adjoint technique de 2ème classe TNC | 1 | 0,15 | 1 | 0,15 |
| Adjoint technique de 2ème classe TNC | 1 | 0,33 | 1 | 0,33 |
| Sous Total Effectif Service Entretien des Bâtiments | 3 | 1,38 | 3 | 1,38 |
| Ecoles | | | | |
| <u>Ecole publique maternelle</u> | | | | |
| ATSEM Principale de 2ème classe | 3 | 2,8 | 2 | 2 |
| ATSEM Renfort | 0 | 0 | 1 | 0,33 |
| <u>Ecole Publique primaire</u> | | | | |
| Adjoint technique de 2ème classe 31.15 /35 | 1 | 0,89 | 1 | 0,89 |
| Adjoint technique de 2ème classe 28/35 | 1 | 0,8 | 1 | 0,8 |
| Adjoint technique de 2ème classe TNC | 0 | 0 | 1 | 0,8 |
| Adjoint technique de 2ème classe TNC | 1 | 0,48 | 1 | 0,48 |
| <u>Ecole Privée</u> | | | | |
| Adjoint technique de 2ème classe (17,5/35)* | 1 | 0,5 | 1 | 0,5 |
| Adjoint technique de 2ème classe | 1 | 0,13 | 1 | 0,13 |
| Adjoint technique de 2ème classe | 1 | 0,42 | 1 | 0,42 |
| ATSEM non titulaire | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Sous Total effectif écoles | 10 | 7,02 | 10 | 6,35 |
| Garderie /CLSH | | | | |

| | | | | |
|---|-----------|--------------|-----------|--------------|
| Adjoint d'animation principal 2ème classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint d'animation de 2ème classe | 2 | 1,72 | 2 | 1,72 |
| Adjoint d'animation de 2ème classe 17,5/35 | 1 | 0,5 | 1 | 0,5 |
| Adjoint d'animation de 2ème classe 7/35 | 1 | 0,2 | 1 | 0,2 |
| Sous total effectif Garderie CLSH | 5 | 3,42 | 5 | 3,42 |
| Estran | | | | |
| Adjoint technique de 2ème classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| sous Total Effectif Estran | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Port de Plaisance | | | | |
| Adjoint administratif de 2ème classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Adjoint technique de 2ème classe | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Sous-Total effectif Port de plaisance | 4 | 4 | 4 | 4 |
| EFFECTIF GLOBAL | 53 | 46,02 | 54 | 46,35 |
| PERSONNEL SAISONNIER | | | | |
| Renfort de police municipale (mai-sept) | 1 | 0,24 | 1 | |
| <u>Services techniques</u> | | | | |
| Adjoint technique de 2ème classe | 6 | 2,33 | 4 | |
| <u>Mairie</u> | | | | |
| Adjoint administratif de 2ème classe | 1 | 0,1 | 1 | |
| <u>Camping</u> | | | | |
| Adjoint technique de 2ème classe | 2 | 0,14 | 2 | |
| Adjoint administratif de 2ème classe | 1 | 0,12 | 1 | |
| <u>CLSH</u> | | | | |
| Adjoint d'animation de 1ère classe | 1 | 0,08 | 2 | |
| SOUS TOTAL PERSONNEL SAISONNIER | 12 | 3,01 | 11 | |

Les principaux mouvements portent sur :

L'augmentation du temps de travail du poste de renfort accueil à hauteur d'un temps plein, sous réserve de la modification de la procédure administrative relative aux cartes nationales d'identité (*qui semble ne pas se confirmer aux dernières nouvelles*). La création d'un poste à temps non complet (17h30) pour renforcer le service comptabilité principalement et accessoirement celui du personnel.

Compte tenu des mouvements et ajustements au service scolaire, celui-ci mérite un point particulier. En effet, les temps de travail des agents du service scolaire n'étaient encore pas précisément définis à la rentrée du fait d'éléments encore en suspens. Les temps de travail sont aujourd'hui arrêtés. A noter la suppression de l'emploi d'Atsem de l'école privée (recrutement OGEC).

Mme Le Roy précise que les emplois aidés ne figurent plus dans le tableau des effectifs. *Le TE 2010 est approuvé par 22 voix pour et 5 abstentions (M Collin- Mme Appercé- M Vergez- Mme Loïsnel- M Toqué).*

11-Additif subvention Cap découverte : 903 €

Mme Berthelot donne lecture du projet de délibération :

La commune a signé deux conventions tri partite avec le CG 22 et Cap Découverte pour le financement des deux emplois permanents de l'association. Le financement communal indique une somme annuelle de 22 903 € et la collectivité a sur 2009 versée 22 000 € ; il a lieu de compléter la subvention de l'association de 903 €.

Le complément de subvention est entériné à l'unanimité.

12-Avis du Conseil municipal : dossier de régularisation Sarl station avicole ville au doré en Pordic

Le Maire signale avoir reçu en mairie avec les membres de la commission environnement disponibles, **M Orhan** responsable de l'exploitation; il ajoute que dans ce dossier l'avis du SMEGA a été sollicité et certains membres du CM sont allés consultés le dossier en mairie de Pordic.

M Berrod donne quelques éléments sur le dossier :

Demande de régularisation d'un élevage avicole de 240 000 poulettes avec mise à jour du plan d'épandage ainsi qu'une demande d'une dérogation de distance par rapport aux tiers. Le site est localisé à la Ville Serrho en Pordic très proche de Binic, un certain nombre de terre d'épandage sont situées sur le territoire communal.

Le dossier est déposé à la mairie de PORDIC pendant un mois dans le cadre de l'enquête publique du 23 novembre 2009 au 23 décembre 2009. L'avis des conseils municipaux de plusieurs communes est sollicité.

Le SMEGA est également consulté et compétent en tant que syndicat environnemental.

M Berrod rappelle succinctement le contexte à savoir fermeture de la prise d'eau, dépassement 293 jours.

Il rappelle que l'enjeu environnemental va au-delà de la ville Serrho et souligne que son impact n'est pas intégré dans les résultats de l'étude (la ville Serrho teneur en nitrates + de 100 mg par litre et cela pour 5 mesures sur 8).

L'étude d'impact qui a été donnée apporte assez peu d'éléments sur les aspects agronomiques et l'impact sur la qualité de l'eau qui est un sujet qui préoccupe directement la collectivité.

L'historique récent mettait en avant une autorisation donnée sous réserve d'exporter le compost et on constate note **M Berrod** que le compost n'est pas exporté en tout cas pas en totalité comme prévu dans la dite autorisation.

Il propose de donner un avis négatif globalement sur un dossier qui comporte plusieurs éléments :

- le plan d'épandage
- la régularisation de l'élevage
- la dérogation distance par rapport aux tiers

Le Maire signale que **M Orhan** devait faire suivre un courrier en mairie ; la collectivité a, en revanche, reçu une lettre d'eaux et rivières et de l'association de la source à la mer attirant l'attention sur le non respect des dispositions réglementaires de l'exploitation (**le maire** donne lecture de cette lettre).

M Berrod souligne que le SMEGA dans son avis met en avant :

- le non respect de la réglementation sur l'export du compost
- le doute sur le caractère épandable d'une parcelle
- l'absence d'indications concernant la gestion des effluents sur le parcellaire épandable.

M Derrien mentionne que Binic n'est pas cité dans l'étude d'impact (falaises de Plouha...)

M Toqué rappelle qu'en 2003 s'agissant du même demandeur, le préfet était passé outre un avis défavorable du conseil. **M Collin** mentionne un non respect des dispositions notamment vis-à-vis des agriculteurs qui font des efforts et qui eux respectent les règles.

M Arribart abonde dans le même sens.

M Quéré mentionne quelques remarques:

- conditions de compost curieuses (quantité épandues...)
- dossier de régularisation (on fait et on régularise après)

Le dossier lui paraît ficelé trop rapidement.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis négatif sur ce dossier l'avis étant global et la motivation évoquera 3 points (respect de la réglementation, limite étude d'impact, l'épandage...).

13-DM assainissement n°2 2009 :

M Berrrod donne lecture du projet de délibération : La mairie a reçu très récemment les factures Veolia 2009 concernant la déshydratation des Boues :

| | |
|----------------|-------------------|
| Octobre 2009: | 13 191.59€ |
| Août 2009: | 15 693.35€ |
| Mai 2009 : | 18 356.54€ |
| Février 2009 : | 13 821.05€ |
| Total : | 61 062.53€ |

Avec une participation de la commune de Pordic (50%) soit 30 531.26€
De notre côté, l'équilibre est le suivant :

| | |
|--|-----------|
| 6288 : Divers (Déshydratation des boues) : | + 61 063€ |
| 747 : Participation Commune (Pordic) | + 30 531€ |
| 704 : PRE : | + 30 532€ |

Adoption à l'unanimité (27 voix).

14-CTM/caserne relance appel d'offres pour les lots 8 9 et 10 :

M Arribart précise que la consultation faisait état de 3 critères et que le maître d'œuvre dans son analyse a utilisé un 4ème critère non communiqué ce qui s'assimile à un changement des règles du jeu (sans l'énoncer).

M Arribart note que l'on est passé proche de l'annulation du marché et observe que cette démarche du maître d'œuvre a échappé à la commission d'appel d'offres.

Il convient note **M Arribart** de relancer une consultation pour les 3 lots annulés que sont la plomberie, l'électricité et la peinture.

Concernant le déroulement du chantier, **M Arribart** note une bonne entame et souligne que l'annulation des lots évoqués ne devrait pas faire prendre du retard.

Mme Le Roy souligne une certaine incompétence de la maîtrise d'œuvre qui pèse sur les choix de la collectivité.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15-Informations du Maire :

-Population : le Maire signale que l'Insee dénombre au 01/01/2010 : 3563 habitants.

-CALENDRIER-

Binic, en date du 10/12/2009

| DECEMBRE | | |
|--------------------------|-------------------|---|
| 2/12 | 14h30 | Réunion groupe de travail ramassage et traitement des algues (Salle Jean Moulin en préfecture) |
| 3/12 | 15h | CTP |
| 4/12 | 12H | Repas des aînés Estran et FLPA (changement de date) |
| 7/12 | 17h30 | Commission des menus (basculée au 10/12) |
| 9/12 | 18h | CCAS reporté au 18/12 à 18h |
| 11/12 | 16h30 | Pot aux stm remerciements agents 1^{ère} fleur régionale |
| 15/12 | 20h | CM |
| 17/12 | 20h30 | Elus des CM (CDC) déviation des Fontaines Gicquels (salle des korrigans) |
| 26/12 et 2/1/2010 | | Fermeture de la mairie le samedi |
| JANVIER 2010 | | |
| 5/01 | 18h | Vœux du maire y compris au personnel (1 seule manifestation) à l'Estran |
| 11/01 | 11h45 | Vœux au FLPA |
| 12/01 | 20h | Réunion adjts aux affaires sociales de la CDC « galette du cœur » |
| 20/01 | 20H | Etude urbaine réunion publique Estran à 20h |
| 24/01 | Après midi | Galette du cœur à Saint- Quay -Portrieux |
| 26/01 | 20h | Conseil municipal |
| Février 2010 | | |
| 8 février | 17h30 | Commission des menus |
| Mars 2010 | | |
| 2 mars | 20h | Conseil municipal |
| 14 et 21 mars | | Elections régionales |
| 25 mars | 14h30 | CTP plan de formation |

L'ordre du jour est épuisé.

**Le secrétaire de séance
M Vergez**

**Le président de séance
C Urvoy**